

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



facebook.com/groups/CftcFAE



https://twitter.com/cftc_fae

N° 379 le 25/02/2016

LA CFTC A RENCONTRE ANNICK GIRARDIN, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La CFTC était représentée par Denis LEFEBVRE pour la Fonction Publique de l'Etat, Alban REVERDY pour la Fonction Publique territoriale et Christian CUMIN pour la Fonction Publique hospitalière.

D'entrée nous avons évoqué la négociation sur les salaires dans la Fonction publique.

Pour la CFTC il ne saurait être question de voir le gel du point d'indice se poursuivre. Les fonctionnaires sont en attente d'une augmentation des salaires en complément de l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) signé par la CFTC.

La CFTC constate également de graves dysfonctionnements dans la conduite du dialogue social, avec notamment des interlocuteurs peu disponibles voire indifférents. Pour nous le syndicalisme réformiste ne doit pas être pénalisé.

En termes de calendrier social, pour une période limitée d'un peu plus d'un an, la CFTC est ouverte à transposition dans la Fonction Publique du compte personnel d'activité et d'un compte relatif à la pénibilité.

La CFTC insiste sur la nécessité d'améliorer la protection sociale des fonctionnaires, trop faible et inégale notamment dans la Fonction Publique territoriale.

Il est inadmissible que les fonctionnaires soient moins bien protégés que dans le secteur privé.

Dans la cadre de la loi Déontologie, la CFTC rappelle son opposition à la réintroduction de jours de carence, et à la modification du régime disciplinaire sans saisine d'un conseil de discipline.

Enfin en termes de retraites, nous demandons un effort en ce qui concerne les régimes complémentaires comme la PREFON, les fonctionnaires ne bénéficiant pas d'un abondement des employeurs.

La Ministre a été attentive à nos demandes, elle précise que les négociations salariales commenceront le 15 mars. Elle souhaite travailler sur l'égalité réelle et la citoyenneté, notamment pour les jeunes et pour l'outremer.

Elle souhaite aussi lancer une réflexion sur l'avenir de la Fonction Publique.

Pour la CFTC, la négociation sur les salaires sera un point majeur, dans le contexte social tendu que nous connaissons.